



VILLE DE
KINGSEY FALLS

AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est, par les présentes, donné que lors d'une session ordinaire du conseil municipal qui se tiendra, à huis clos, le mardi 6 avril 2021, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 15, rue Caron à Kingsey Falls, et pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- Demande de Mme Dany Grenon et M. Claude Gagnière concernant la propriété située au 6, rue Joncas à Kingsey Falls et ayant pour objet, si la demande était acceptée, d'autoriser la construction d'un abri pour roulotte au garage détaché existant et que celui-ci se retrouve à une superficie totale de 104 m² contrairement à la superficie de 93 m² stipulée à l'article 7.2 du règlement de zonage n°09-02.
- Demande de Mme Marie-Christine Audy et M. Patrick St-Hilaire concernant la propriété située au 145, rue Dupuis à Kingsey Falls et ayant pour objet, si la demande était acceptée, d'autoriser l'implantation d'une construction d'un bâtiment unifamilial à 10 mètres de marge de recul avant contrairement aux 15 mètres exigés à l'article 6.2.1 du règlement de zonage n°09-02.
- Demande de Mme Marie-Christine Audy et M. Patrick St-Hilaire concernant la propriété située au 364, rue Roux à Kingsey Falls et ayant pour objet, si la demande était acceptée, de régulariser la construction d'un patio annexé à la piscine à 0,87 mètre de distance d'espacement avec le bâtiment principal contrairement aux 2 mètres exigés à l'article 8.2.3 du règlement de zonage n°09-02.
- Demande de M. Christian Drouin pour la Ferme Kingsey Inc. concernant la propriété située au 202, Route 116 à Kingsey Falls et ayant pour objet, si la demande était acceptée, d'autoriser la construction d'une unité d'élevage porcin à 150 mètres de distance d'une autre unité d'élevage porcin appartenant au demandeur, contrairement aux 1 000 mètres de distance exigés à l'article 9.5.2 du règlement de zonage n°09-02.
- Demande de M. Guillaume Fleury, président de la société portant le numéro 9394-8511 Québec inc. touchant la propriété située au 1, rue Lily à Kingsey Falls et ayant pour objet, si la demande était acceptée, d'autoriser l'implantation d'une habitation multifamiliale à 5,33 mètres de marge de recul arrière, contrairement aux 7,5 mètres de marge de recul arrière exigés à l'article 6.2.2 du règlement de zonage n°09-02.

Étant donné les circonstances exceptionnelles en cours entourant la pandémie de coronavirus COVID-19, et de la tenue à huis clos de la session du conseil, toute personne ou organisme intéressé peut transmettre ses commentaires par écrit à l'égard de ces demandes en les transmettant au plus tard le mardi 6 avril 2021, à 16 h, soit par courriel à villedekingseyfalls@kingseyfalls.ca ou sur le site Internet www.kingseyfalls.ca ou par télécopieur au 819-363-3819.

Donné à Kingsey Falls, ce 17 mars 2021

Annie Lemieux, directrice générale et greffière